



Envoyé en préfecture le 01/06/2023  
Reçu en préfecture le 01/06/2023  
Publié le 1/06/23  
ID : 031-213104219-20230531-DEL2023\_03\_01-DE

Folio 2023-1

<b>REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT HAUTE - GARONNE</b>	<b>EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de PINS-JUSTARET</b>
---	--

NOMBRE DE MEMBRES			SEANCE du 31 mai 2023
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	L'an deux mille vingt-trois et le trente et un mai à dix-huit heures Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal de la commune, sous la présidence de M. Philippe GUERRIOT, Maire.
27	26	25	
DATE DE LA CONVOCATION			
25 mai 2023			
DATE D'AFFICHAGE			
25 mai 2023			

**Etaient présents**

Mesdames GAMBET, TARDIEU, MARTIN-RECUR, ABADIE, LAFONT, MARTY, RAHIN,  
VIOLTON, BEGUE, BESOMBES  
Messieurs GUERRIOT, GAROUSTE, RENOUX, BONTEMPS, CARRIERE, MIJOLE, PERON,  
GOUSSET, MORANDIN, CHARRON, BERGONZAT

**Procurations**

Mme PEREZ avait donné procuration à M. GAROUSTE  
Mme COMBA avait donné procuration à Mme LAFONT  
Mme SAUVAGE avait donné procuration à Mme ABADIE  
Mme PRADERE avait donné procuration à M. MORANDIN

**Absents**

M. PIRIOU

M. MIJOLE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité (22 voix pour).

**DELIBERATION N°2023-03-01**

**INSTALLATION D'UNE CONSEILLERE MUNICIPALE**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la démission de Monsieur Francis ORTIGOZA de son mandat de 2° adjoint au Maire ainsi que de son mandat de conseiller municipal de Pins-Justaret.

Cette démission a été acceptée par M. le Sous-Préfet de Muret par un courrier daté du 20 avril 2023 reçue le 4 mai 2023 et est donc devenue définitive en application de l'article L2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame Fanny COUESNON étant la candidate suivante sur la liste « Pins-Justaret demain » a été sollicitée pour siéger au Conseil Municipal. Celle-ci ayant accepté ce mandat, Monsieur le Maire l'accueille et déclare l'installer en qualité de Conseillère Municipale.

Le Conseil Municipal,



Envoyé en préfecture le 01/06/2023  
Reçu en préfecture le 01/06/2023  
Publié le 11/06/23  
ID : 031-213104219-20230531-DEL2023\_03\_01-DE



Folio 2023-2

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité (par 25 voix pour),

**PREND ACTE** de l'installation de Madame Fanny COUESNON comme Conseillère Municipale.

Ainsi fait et délibéré à Pins-Justaret, le 31 mai 2023  
Pour copie conforme au registre.

Le Maire,

Philippe GUERRIOT

